

Objet : Lettre d'information concernant la perte du statut PLV à destination des parents d'élèves du collège Simone Veil

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous avons appris très récemment que le collège Simone Veil, comme d'autres collèges et lycées dans l'académie, perd le statut de Politique de La Ville (PLV) dès la rentrée 2026. Cette décision a de nombreuses conséquences sur les moyens alloués au collège comme sur les personnels qui y travaillent.

Le statut PLV donne plusieurs avantages aux personnels, notamment dans le cadre de leurs mutations. Vous savez peut-être qu'une grande partie des personnels d'éducation de la région viennent de partout en France et espèrent un jour pouvoir retourner dans leurs académies d'origine. En choisissant de venir enseigner à Simone Veil (établissement jusqu'alors PLV) il leur était promis une majoration importante de points s'ils restaient a minima 5 ans dans ce même établissement. Sans ce statut PLV, il leur faudrait environ 15 ans de plus pour espérer pouvoir rentrer. Nombre d'entre nous planifiaient une mutation dans quelques années en comptant sur ces points et se voient obligés de changer leur plan de carrière dans l'urgence, pour certains dès la rentrée prochaine.

Concrètement, pour les personnels d'éducation qui espéraient muter dans les prochaines années, deux cas de figure se posent :

- ceux ayant fait plus de 5 ans à Simone Veil ont encore un an pour utiliser ces points pour partir, précipitant ainsi leur départ dans une autre académie.
- ceux ayant réalisé moins de 5 ans à Simone Veil, sont poussés à muter dès la fin de cette année scolaire pour retrouver les mêmes avantages ailleurs.

La perte soudaine de ce statut engendre donc la demande de mutation de nombreux enseignants et rend l'établissement beaucoup moins attractif par rapport aux autres établissements du secteur pour les nouveaux arrivants à partir de la rentrée prochaine. Nous avons tous et toutes été témoins cette année de la difficulté du rectorat à remplacer ne serait-ce que quelques professeurs absents. Nous nous inquiétons comme vous de l'impact négatif sur les conditions d'apprentissage des élèves, en particulier en termes de stabilité et d'expérience des équipes enseignantes, de continuité des projets menés et de vie de l'établissement...

Nous sommes au-delà de ça outrés par le manque de considération du rectorat pour ses personnels. Depuis des années nous sommes impliqués et soucieux de la réussite de vos enfants. Nous vivons cette décision arbitraire et soudaine comme une trahison et un manque de considération le plus total. Nos vies professionnelles comme personnelles s'en trouvent fortement impactées.

Ainsi, nous revendiquons a minima auprès du rectorat de Créteil le maintien des avantages liés au statut PLV pour les personnels déjà en poste avant cette décision, et que le statut (et donc les avantages qui y sont liés) soit perdu pour les nouveaux arrivants dans l'établissement, qui l'auront demandé en connaissance de cause.

La fin de la période de demande de mutation est fixée au 13 avril : l'urgence de l'échéance nous oblige donc à nous mobiliser rapidement si nous souhaitons obtenir quelque chose de la part du rectorat. Nous serons plusieurs d'ici là à nous engager dans une grève reconductible, ne nous voyant pas faire cours dans ces conditions comme si de rien n'était.

Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien et restons à votre disposition par mail si vous souhaitez des informations supplémentaires.

—

Les personnels d'éducation du collège Simone Veil – Aulnay-sous-bois

Mme ARESTOR, Mme BENNOUR, Mme BENS Aidani, Mme BESNIER, Mme BOULLIER, Mme DELORD, Mme DURIEUX, M. FENG, Mme FRANCOIS, Mme GAUDICHE, M. GHIBAUDO, Mme GOETZ, Mme HELLAL, M. LABAT, Mme LAURENT-FERREIRA, M. MAZARS, Mme MESSAGER, M. MOZER, M. RAULT, Mme ROBELIN, Mme RODRIGUEZ, Mme SAINT-ALBIN, Mme SIMON, Mme TAIEB, M. TAKIS, Mme VOIDEY, Mme YANKE